

Stelco Non-USW Retiree Life and Health Benefits Trust Quote-part sur la franchise prévue par le PMO : Rajustements rétroactifs des demandes de règlement

Comme vous le savez, la franchise annuelle de 100 \$ prévue par le Programme de médicaments de l'Ontario (PMO) s'applique à partir du 1^{er} août de chaque année. Green Shield Canada (GSC) a découvert qu'il se peut qu'on vous ait facturé une partie du montant de la franchise du PMO qui commençait le 1^{er} août 2018. Si c'est le cas et que vous avez dû déboursier un certain montant, soyez assuré que GSC corrigera la situation. Entre le 1^{er} janvier et le 31 mars 2019, GSC acceptera les demandes de remboursement de tous les membres du régime qui ont payé des sommes de leur poche pour cette raison.

Le changement concerne les franchises du PMO pour les demandes de règlement pour des médicaments qui datent du 1^{er} août 2018.

Voici les critères à respecter pour que les demandes de règlement puissent être rajustées :

- La franchise du PMO a été payée entre le 1^{er} août et le 31 décembre 2018.
- La partie de la franchise du PMO que vous avez payée a entraîné des dépenses que vous avez dû payer de votre poche.
- La partie de la franchise du PMO *n'était pas* traitée entièrement ou en partie par un autre régime d'assurance (coordination des prestations par l'intermédiaire du régime de votre conjoint).

Si vous êtes admissible à un rajustement en fonction des critères énumérés ci-dessus, GSC acceptera que les demandes de règlement soient soumises à nouveau pour être réévaluées, entre le **1^{er} janvier et le 31 mars 2019**.

Voici des instructions détaillées sur la façon de soumettre des demandes de règlement qui doivent être rajustées.

Il y a deux options pour soumettre vos demandes de règlement admissibles à GSC :

Option 1

La demande peut être envoyée par courriel à l'adresse suivante :

steltrustdeductible@greenshield.ca.

Vous devez indiquer dans l'objet de votre courriel le numéro d'identification de GSC qui figure sur votre carte d'identification de GSC (p. ex., SRP123457-00) et joindre le reçu officiel de la pharmacie qui prouve que vous avez payé un certain montant de votre poche.

Option 2

Si vous êtes dans l'incapacité ou préférez éviter d'envoyer votre demande par courriel, vous pouvez soumettre manuellement vos demandes de règlement en remplissant un formulaire spécial de demande de règlement et en y joignant les reçus officiels de la pharmacie, comme il est indiqué ci-dessous.

- Le formulaire peut être envoyé par la poste à l'adresse suivante :

Green Shield Canada
C.P. 1606
Windsor (Ontario)
N9A 6W1

Note : Vous pouvez obtenir une copie de vos reçus auprès de votre pharmacie, au besoin. Veuillez ne pas envoyer une version papier du formulaire si vous avez déjà envoyé votre demande par courriel.

Les demandes de règlement seront traitées à nouveau dans un délai maximal de 30 jours après leur réception. Toute demande rétroactive reçue après le 31 mars 2019 ne sera pas examinée.

Si vous avez des questions au sujet des rajustements, veuillez consulter le site Web de la Stelco non-USW Retiree Life and Health Trust à Steltrust.com ou communiquer avec le Centre de service à la clientèle de GSC au 1 888 711-1119.